

«Autorité.

Droit de commander, pouvoir (reconnu ou non) d'imposer l'obéissance».

Le Petit Robert, Paris, 1990.

Dans la définition du Petit Robert figure une parenthèse qui en dit long sur l'ambiguïté de l'autorité : celle-ci est un droit dont l'accomplissement ne requiert pas obligatoirement de la reconnaissance. Une personne peut être ainsi investie du droit à commander sans que ce droit soit accrédité par ceux qui sont censés lui obéir, ni par la personne-même qui en est dotée. Si l'autorité n'est pas donnée par celui qui l'exerce, ni par ceux sur qui elle s'exerce, on peut se demander d'où vient la légitimité de ce rapport de force et interroger son fondement. Un enseignant, un juge, un médecin, une policière, nous dira que son autorité lui est donnée par l'institution qu'il ou elle sert et qui le ou la dote d'insignes, de règlements, de poses, de conventions. C'est l'institution qui lui confère ce droit de sanctionner ou de faire respecter la règle et l'autorise ainsi à commander, à juger, à mettre de l'ordre. L'autorité, faut-il le préciser, n'est pas une qualité personnelle que l'on détiendrait ou non. Elle se joue dans l'interaction et s'appuie sur des fondements qui dépassent le cadre de cette relation. La parenthèse de la définition du dictionnaire nous rappelle que dans le commerce quotidien des hommes l'autorité est une affaire incertaine et bien souvent inconfortable. Évidemment, dès que l'on parle d'inconfort, on pense aux destinataires des formes d'autorité, mais là, ce sont les agents d'autorité que l'on évoquera, car ceux qui sont dotés de droits (voire de devoirs) de commandement peuvent avoir à faire à ceux qui ne sont pas convaincus par ces droits. L'incertitude relative à la reconnaissance de leur autorité peut être une source d'inquiétudes - inquiétudes qui peuvent se transformer en véritables épreuves d'autorité en cas de mise en doute de leur légitimité.

Lorsqu'on parle de «crises d'autorité» c'est notamment pour souligner ces situations que peuvent connaître les agents de l'autorité confrontés aux risques d'insubordination, aux «manques de respect», au ricanement de la foule. Dans le cours ordinaire des existences ces agents peuvent peu de choses lorsqu'ils brandissent les règlements censés leur conférer leur autorité, lorsqu'ils rappellent le statut qu'ils occupent ou lorsqu'ils se montrent en uniforme face à un public sceptique. L'exercice de l'autorité connaît des moments pathétiques vécus par ceux qui, dotés de droits de commandement, ne parviennent pas pour autant à être considérés. Si le pathétique de la disgrâce survient, c'est notamment parce que les insignes qu'ils portent ont été, sans qu'ils s'en aperçoivent, dévaluées.

Les transformations sociales, politiques et économiques rendent caduques des figures, des discours, des dispositifs d'un ordre passé. Ces moments de transition sont particulièrement pénibles à vivre pour ceux qui se voient enterrés avec l'ordre devenu obsolète, comme par exemple le petit chef de service fidèle à son entreprise qui voit arriver le manager technocrate expert en restructurations. Selon les besoins de la gouvernance, certaines figures sont destituées et d'autres élues pour les remplacer. Celui qui se faisait obéir hier sans trop de peines peut connaître aujourd'hui moins de succès car ce sur quoi reposait son autorité a chuté dans le cours des actions.

On peut ainsi mieux comprendre le sens de la parenthèse pour ceux qui doivent faire autorité : le «reconnu ou non» nous renvoie aux contingences sociales et historiques de l'exercice de l'autorité. Cette contingence de l'exercice de l'autorité réapparaît dans une définition donnée plus loin par le dictionnaire. «Supériorité de mérite ou de séduction qui impose l'obéissance sans contrainte, le respect, la confiance». Ici les droits formels de commander ne suffisent pas pour que l'asymétrie soit reconnue et légitime. Ici l'autorité est toujours une affaire de supériorité mais qui suppose de la part des agents d'autorité un charisme distinctif. Dans ce cas on leur obéit moins parce qu'on craint la sanction, que parce qu'on ne veut pas décevoir ceux que l'on estime. Dans cette deuxième définition, l'autorité est étroitement liée aux qualités de celui qui l'exerce et qui l'incarne et repose moins sur des droits formels.

Le mérite *ou* la séduction : cette alternative proposée par le dictionnaire complique les choses. L'autorité fondée sur le mérite suppose que dans le cadre d'activités quelqu'un apporte *un plus* par rapport aux autres et que ce *plus* représente un apport à la collectivité. Dans ces cas de figure l'autorité du méritant fait l'objet d'évaluations : celui qui mérite une place est soumis à des épreuves qui justifient sa place. S'il vient à décevoir, il risque la destitution. On reconnaît là la vérité démocratique de l'autorité dans une société méritocratique.

édito

L'autorité fondée sur la séduction est d'une autre nature car elle se limite à la capacité à déployer une personnalité qui force l'admiration, qui suscite la confiance. Ce type d'autorité fait référence à ce que Max Weber appelle la «domination charismatique» (1995¹ : 320). Il repose sur la «soumission extraordinaire au caractère sacré, à la vertu héroïque, ou à la valeur exemplaire d'une personne» (*ibid.* : 289). Si ce motif de docilité est très présent dans les relations affectivement chargées (ceux qui obéissent peuvent d'ailleurs être considérés comme des *adeptes*), il est dans nos sociétés contemporaines bien souvent perçu comme manipulation ou supercherie, et il évoque la nostalgie des chefs alimentée par les déceptions des régimes démocratiques.

Le lecteur qui consulte la rubrique «autorité» en quête d'une définition univoque est embarrassé. Il a le choix entre : le droit de commander, le pouvoir d'imposer une obéissance, la coercition qui fait l'économie de la légitimité, la capacité à se faire respecter sans passer par la contrainte ou la faculté à séduire. En réalité le dictionnaire ne lui suggère pas de choisir entre l'une ou l'autre acception du terme mais de prendre en considération la complexité de la notion en insistant sur son caractère contingent.

C'est cette proposition que nous allons suivre dans ce dossier consacré à l'autorité, un dossier constitué à partir d'une rencontre. A la suite d'une proposition de la CUSO (Conférence universitaire de la Suisse Occidentale), l'association *Carnets de bord* a organisé, les 5-6 février 2004, un séminaire de troisième cycle. Nous avons convié des doctorants et des chercheurs confirmés à explorer la problématique de l'autorité à partir de leurs objets d'étude. Aucun orateur n'a reçu de consignes particulières sur comment aborder la question et être un spécialiste en la matière n'était nullement un pré-requis pour faire un exposé. Car l'objectif visé n'était ni de faire un état des savoirs ni de procéder à des synthèses théoriques. L'intention était de proposer une vision kaléidoscopique de l'autorité à travers une pluralité de scènes et de grilles d'analyse.

Le pari a été largement tenu par les participants qui ont exposé à travers leurs champs d'investigation respectifs un regard *sui generis* sur l'autorité. Entre autres, nous avons eu droit : au difficile arbitrage policier de litiges ordinaires de voisinage, aux joutes rhétoriques politiciennes sur un plateau de télévision, à la sanction épistolaire d'une autorité religieuse adressée à une brebis dissidente, aux usages stratégiques du patronyme déployés par un écrivain célèbre, aux représentations profanes de la sanction pénale, à la naissance de l'expertise scientifique criminelle, à la codification juridique des gestes ordinaires, et aux formes plurielles de confiance entre un patient et son médecin... Les institutions et leurs agents sont omniprésents : les premières dans le travail d'objectivation par lequel l'autorité s'équipe de règlements, de sanctions, de rhétoriques formelles, les seconds dans les gestes d'accomplissement, les heurts et malheurs par lesquels ils s'efforcent de faire autorité.

Les différentes contributions publiées dans ce septième numéro montrent l'autorité sous le mode de sa *contingence* et non de son évanescence. N'en déplaise aux persuadés d'une fin de l'autorité et de son remplacement par des bricolages inconsistants, l'autorité demeure ce qu'elle a toujours été : un enjeu de régulation normative perméable aux contextes, un exercice qui exhausse et qui vulnérabilise, une fiction nominale qui cherche à devenir une fiction réelle.

le comité de rédaction

¹ Max Weber, *Économie et société*, tome 1 *Les catégories de la sociologie*, Pocket, Paris, 1995 (1956).